

Carte d'identité (validité 10 ans)

Nouvelles dispositions depuis mai 2009:

Pièces à fournir pour une personne majeure:

- 2 photos de moins de 3 mois au format 3,5x4,5 cm
- 1 copie intégrale de l'acte de naissance (original de moins de 3 mois)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du demandeur ou une attestation d'hébergement + une pièce d'identité de l'hébergeant
- Ancienne carte d'identité sécurisée

Eventuellement

- 1 déclaration de perte ou de vol
- 1 copie du jugement de divorce (port du nom d'usage de l'ex-époux)

Pièces à fournir pour une personne mineure:

- 2 photos de moins de 3 mois au format 3,5x4,5 cm
- 1 copie intégrale de l'acte de naissance (original de moins de 3 mois)
- 1 justificatif de domicile au nom du représentant légal
- Ancienne carte d'identité

Eventuellement

- 1 déclaration de perte ou de vol
- 1 copie du jugement de divorce des parents (fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et la domiciliation de l'enfant)

- **A partir de 13 ans l'enfant doit être présent: relevé d'empreinte**
- **La demande doit être présentée par le représentant légal détenant l'autorité parentale**

Première demande enfant ou adulte = gratuit

Carte d'identité perdue ou volée: 25 €

Paie ment des 25 € uniquement lorsque l'usager est titulaire d'un titre sécurisé et ne peut le présenter.